

## ***Visite chez un spécialiste – informations additionnelles***

Voici un résumé de la liste des spécialités reconnues par l'Ordre professionnel des médecins du Québec.

Quant aux autres intervenants, tels que les chiropraticiens, dentistes, orthodontistes, acupuncteurs, physiothérapeutes..., même s'ils sont membres d'une association ou d'un ordre professionnel avec un titre réservé et un champ d'exercices exclusif, **ils ne font pas partie des spécialités reconnues.**

Donc, seuls les rendez-vous avec les spécialistes inscrits sur la liste des spécialités, reconnus par le Collège des médecins du Québec, peuvent être autorisés au motif d'absence 74 – *Visite chez un médecin spécialiste.*

### **Liste des spécialités reconnues par le Collège des médecins du Québec**

anatomopathologie; anesthésie-réanimation; biochimie médicale; cardiologie; chirurgie cardiovasculaire et thoracique; chirurgie cervico-faciale; chirurgie générale; chirurgie orthopédique; chirurgie plastique; dermatologie; endocrinologie; gastro-entérologie; gériatrie; hématologie; immunologie clinique et allergie; médecine d'urgence; médecine interne;	médecine nucléaire; microbiologie médicale et infectiologie; néphrologie; neurochirurgie; neurologie; obstétrique-gynécologie; oncologie; ophtalmologie; orthopédiste; oto-rhino-laryngologie; pédiatrie; physiatrie; pneumologie; psychiatrie; radiologie diagnostique; radio-oncologie; rhumatologie; urologie.
---	--